

## BILAN DES AVANCEMENTS DU PROJET 1 : **MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES** DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES

---

### **1. MÉTHODOLOGIE**

Au cours de l'été 2018, la Ville de Shawinigan a procédé à une caractérisation des installations septiques et dispositifs sanitaires présents dans le bassin versant du lac des Piles. De fait, toutes les installations construites avant 2005 ont été inspectées. Les installations plus récentes que 2005 ont été exemptées de cette inspection. Sur les 276 installations situées dans le bassin versant, soixante (60) ont été inspectées par une technicienne en environnement et 156 par une firme privée totalisant 216 installations. Soixante (60) ont été exemptées de l'inspection.

Dans l'optique de respecter le règlement Q-2, r. 22 sur *l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, plusieurs critères d'évaluation ont été pris en compte. Notamment, la nature et la performance du dispositif du traitement primaire, la présence d'un traitement secondaire avancé ou le raccordement adéquat des tuyaux sont certains de ces critères. Également, des signes de déversement illégal des eaux usées, de résurgence ou encore d'engorgement sont des critères qui ont influencé la cote de l'installation septique. De surcroît, des photos ont été prises pour appuyer les notes manuscrites de l'équipe terrain.

## 2. RÉSULTATS

Chaque installation septique est notée (A, A-, B, B- ou C) selon différents critères. La note «A» signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La note «A-» exprime la performance adéquate du dispositif, mais celui-ci n'est toutefois pas conforme en tous points au règlement en place. Les installations cotées B ont plusieurs points non conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Notons que les résidences cotées A et A- ne sont pas contraintes de rendre conforme ou de modifier en quelconque point leur installation septique; cela est toutefois recommandé pour les installations avec la cote B.

Finalement, les installations cotées B- ou C sont considérées comme des nuisances à l'environnement et des mesures seront prises pour augmenter leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire. Selon nos informations actuelles, il n'y a plus d'installation septique classé B- ou C situées dans le bassin versant du lac des Piles.

Voici les résultats généraux (automne 2024):

Classe	Bilan 2026	Bilan 2024	Bilan 2023	Bilan 2021	Bilan 2020	Bilan 2018
AA	98	95	93	75	52	
A	52	52	48	48	41	54
A-	39	39	39	40	46	47
B	65	66	67	74	87	94
B-	0	0	3	11	19	29
C	0	0	0	2	8	13
À déterminer/ N/A	3	4	6	6	3	7
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>244</b>

\*Les installations septiques n'ayant aucun classement sont en attente de tests supplémentaires ou d'une autre raison externe.

### **3. CONCLUSION**

Le Bilan des avancements pour la mise en conformité des installations septiques s'inscrit dans le Plan d'action du lac des Piles.

Avec le dépôt de l'actuel Bilan, ce projet 1 du Plan d'action est maintenant complété. Les actions qui seront prises par la suite (inspections, vérifications, suivis, etc.) relèveront des opérations courantes du personnel municipal.